



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1004176A3

NUMERO DE DEPOT : 9100983

Classif. Internat.: G11B

Date de délivrance : 06 Octobre 1992

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 23 Octobre 1991 à 15h55
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : STAAR SOCIETE ANONYME
chaussée de Roodebeek 137-143, B-1200 BRUXELLES(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : OVERATH Philippe, CABINET BEDE, Avenue Antoine Depage, 13 -
B 1050 BRUXELLES..

un brevet d' invention d' une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : DISPOSITIF DE TRANSFERT POUR SUPPORTS.D INFORMATIONS.

INVENTEUR(S) : Stéphane Marie André d'Alayer de Costemore d'Arc, rue Emile François
12A, B-1474 Ways (BE)

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 06 Octobre 1992
PAR DELEGATION SPECIALE :

G. DE CUYPERE
Secrétaire d'administration

"DISPOSITIF DE TRANSFERT POUR SUPPORTS D'INFORMATIONS"

La présente invention se rapporte aux dispositifs de transfert de supports d'informations (disques, cassettes,...) et plus particulièrement aux dispositifs ou mécanismes assurant le transfert d'un support d'informations du magasin ou logement dans lequel il est contenu en position de stockage vers le mécanisme devant en assurer la mise en position opérative en vue de la reproduction et/ou l'enregistrement d'informations à sa surface et vice-versa.

Elle trouve une application particulière dans les changeurs de supports d'informations tels les disques optiques, et notamment ceux du type compact disque.

Si dans de tels changeurs, les disques sont souvent contenus dans des cartouches de protection ou des boîtiers, le prix de revient et l'encombrement de ces appareils font en sorte qu'ils ne trouvent qu'une application professionnelle. Afin de vulgariser l'utilisation de changeurs au niveau grand public, il faut impérativement en réduire le prix de revient et par conséquent, stocker les disques tels quels, c'est-à-dire sans cartouche de protection pour chacun d'entre eux.

Il convient donc d'utiliser un mécanisme de transfert de disques aussi simple que possible mais dont la précision de fonctionnement doit être élevée afin de pouvoir stocker les disques le plus près possible les uns des autres pour obtenir un appareil

soit de faibles dimensions soit contenant le plus grand nombre possible de disques pour un encombrement donné.

5 D'autre part, la simplicité du mécanisme de transfert doit permettre d'en réduire le coût de fabrication et d'obtenir une grande fiabilité.

10 Un tel mécanisme de transfert de disques permettrait également de proposer des changeurs très compacts et donc satisfaisant à des normes d'encombrement bien précises, notamment en largeur et hauteur.

15 De nombreux dispositifs et/ou mécanismes de transfert de disques ou cassettes ont été proposés dans le passé mais ils sont soit encombrants, soit peu précis, soit compliqués, soit encore nécessitent un mécanisme supplémentaire pour les séparer de la périphérie du disque afin d'en permettre la libre rotation lorsque ce dernier est en position opérative.

20 La demande internationale PCI-W087/07423 propose un mécanisme de transfert emprisonnant des disques afin de bien en guider la translation mais requérant un déplacement latéral du disque dans un logement plus large prévu dans ledit mécanisme de transfert afin d'en permettre la libre rotation en position opérative. Un tel système requiert une grande précision
25 pour les différentes pièces, notamment celles assurant le retour du disque dans le logement le plus étroit après sa lecture et grève inévitablement le prix de fabrication.

30 D'autre part, toute imperfection à la périphérie du disque ou des surfaces de roulement risque de mettre le disque en travers et donc soit d'en endommager la surface par contact avec les parois, soit d'en bloquer la translation.

35 Enfin, comme on peut le noter, ce système de transfert n'autorise qu'un maintien approximatif des disques en position de stockage puisque les deux points de guidage et maintien doivent rester très

proches.

La demande britannique 2.161.013A propose un mécanisme de transfert similaire au précédent mais ne nécessitant pas un second logement du fait que l'espacement entre les deux doigts guidant le disque est tel que ce dernier peut librement tourner en position opérative.

Cependant, un tel système n'assure qu'un guidage très imprécis du disque et ne peut être mis en oeuvre qu'avec un magasin maintenant approximativement les disques - les deux points de maintien sont également très proches - et nécessitant des parois de séparation ce qui grève le prix du magasin, réduit le nombre de disques qu'il peut stocker et risque de causer un endommagement des surfaces du disque lors du mouvement de transfert de ce dernier. Un système similaire et donc comportant le même genre d'inconvénients est proposé dans la publication allemande DE-OS 1.161.052.

Le but de la présente invention est donc de remédier aux inconvénients précités en proposant un dispositif de transfert simple et bon marché, assurant à la fois un guidage précis du disque lors de son transfert et sa libre rotation en position opérative.

Un second but de l'invention est de proposer un dispositif de transfert aussi compact que possible afin de ne pas augmenter l'encombrement du changeur.

Un troisième but de l'invention est de faire en sorte que le dispositif de transfert permette l'utilisation d'un magasin stockant les disques qui soit d'un dessin aussi simple que possible pour en réduire le coût de fabrication, qui assure un maintien très efficace des disques et enfin permette de placer les disques le plus près possible les uns des autres pour en stocker le plus grand nombre dans un volume donné.

Un quatrième but de l'invention est de proposer un dispositif de transfert évitant au disque tout contact entre de l'une de ses surfaces et une paroi

quelconque soit de l'appareil de reproduction et/ou d'enregistrement soit du magasin de stockage.

En vue de la réalisation de ces buts, le dispositif objet de l'invention est essentiellement caracté-
5 risé par le contenu de la première revendication.

D'autres avantages, caractéristiques et particularités de l'invention ressortiront de la description détaillée, donnée ci-après, à titre non limitatif d'un mode de réalisation préféré appliqué à
10 un changeur de disques du type compact disque et pour lequel :

- la figure 1 est une vue de dessus de l'appareil changeur de disques,

- la figure 2 est une vue de face de l'appareil
15 selon le plan de coupe A-A et dans laquelle on n'a représenté que les éléments essentiels à la compréhension de l'invention,

- la figure 2A est une vue latérale partielle de certains éléments représentés à la figure 2,

20 - la figure 3 est similaire à la figure 2, un disque étant transféré de sa position de repos vers sa position opérative,

- la figure 4 est similaire aux figures 2 et 3 et représente le disque positionné en face de ses moyens
25 d'entraînement,

- la figure 4A est une vue latérale partielle de la figure 4 selon le plan de coupe A1-A1,

- la figure 5 est similaire aux figures 2 à 4 et représente le disque en position opérative,

30 - la figure 5A est une vue latérale de certains éléments représentés à la figure 5,

- la figure 6 représente l'élément de transfert tel qu'apparaissant aux figures 2 à 5, vu de l'arrière.

35 A la figure 1, on a représenté un changeur de type rotatif, c'est-à-dire comprenant un châssis 10, un magasin 80 de forme annulaire destiné à stocker des

disques 11 et au centre duquel peuvent être montés deux dispositifs de chargement et de lecture 12, 13. Pour de plus amples détails, on se reportera avantagement au brevet belge n° 88 00040 de la demanderesse.

5
10 Comme représenté aux figures 2 à 5, les disques 11 sont stockés individuellement dans des alvéoles 82 de forme semi-circulaires emprisonnant la périphérie du disque sur plus d'un tiers de sa longueur afin que le disque reste bien stable dans sa position de stockage, quels que soient les mouvements impartis au changeur et notamment la rotation du magasin 80 pour assurer la sélection des disques 11.

15 Un dispositif de chargement et de lecture 13 ou 12 comprend un châssis 15 dont le bord supérieur 16 supporte et guide le dispositif de transfert 20 de disques 11 tandis que le bord inférieur 17 permet la fixation du dispositif sur le châssis 10 du changeur.

20 Le châssis 15 comporte un dispositif d'entraînement, de lecture et/ou d'enregistrement 60 monté en pivotement sur un axe horizontal 61 et une extrémité 62 porte un téton 63 s'engageant dans une gorge 71 pratiquée dans une coulisse 70 guidée par le châssis 15 à l'aide d'un dispositif classique combinant tétons et fentes. Cette coulisse 70 porte une denture (non représentée) coopérant avec un engrenage entraîné par un moteur (non représenté) de telle façon à être déplacée dans un sens ou l'autre (double flèche F - figure 2A) pour amener le dispositif de lecture 60 en position opérative (figures 5, 5A) respectivement inopérative (figures 2, 2A).

30 Entre ledit dispositif de lecture 60 et le châssis 15, se trouvent des moyens de clamage magnétique 66 mobiles entre une position opérative et une inopérative et coopérant avec les moyens d'entraînement 14 du disque 11 pour y plaquer et y maintenir tout disque amené en position opérative. Le

déplacement des moyens de clamage magnétique 66 est également assuré par le mouvement de la coulisse 70 par action de celle-ci sur un téton 68 porté par lesdits moyens 66.

5 Le positionnement d'un disque 11 en face du dispositif d'entraînement et de lecture 60 est également assuré par deux pattes 59 en forme de V recevant la périphérie du disque et faisant partie d'un levier 55 pivotant autour d'un axe 56 et soumis à l'influence
10 d'un ressort 57 le forçant à tourner horlogiquement ; sa course étant limitée par un téton 58 fixé au châssis 15.

Le levier 55 est pivoté dans le sens anti-horlogique suite à la descente de la coulisse 70 qui agit sur la patte 59 se trouvant à sa proximité.

15 Comme représenté à la figure 6, le dispositif de transfert 20 a la forme d'un cadre et est principalement constitué d'un longeron 21 dont la partie centrale est munie d'un évidement 22 et dont la
20 surface extérieure porte une crémaillère 23 destinée à coopérer avec un engrenage entraîné par un moteur (non représenté) et qui en assure la translation comme l'indique la double flèche G sur la figure 2.

Ce longeron 21 comporte une partie verticale fixe ou
25 patte 24 dont le profil intérieur 25 est taillé en forme de V pour coopérer avec la périphérie des disques 11.

Un bras 26 ayant également son profil intérieur 27 taillé en forme de V pour coopérer avec la
30 périphérie des disques 11 est monté en pivotement autour d'un axe 28 porté par le longeron 21 et comporte un téton 29 s'engageant dans une gorge 30 fixée au ou pratiquée dans le châssis 15. On a représenté en pointillés sur la figure 6 la position qu'occupe le
35 bras 26 lorsqu'il est pivoté pour emprisonner un disque 11 par sa périphérie.

Comme le montre la figure 2, la dimension et la forme des éléments (21, 24, 25, 29, 30) constituant le dispositif de transfert 20 assurent en position de repos la liberté d'un mouvement relatif entre le magasin 80 et les dispositifs de chargement et de lecture 12, 13 pour assurer la sélection du disque 11 choisi.

Comme on le constate à la figure 3, au début du mouvement de translation du dispositif de transfert 20, la coopération entre le téton 29 et la gorge 30 assure un pivotement dans le sens anti-horlogique du bras 26 ce qui a pour résultat de voir la périphérie du disque 11 emprisonnée au fond des deux profils 25 et 27. Le disque 11 peut alors rouler sur lui-même et donc suivre le profil du logement 82 puis le profil 84 assurant le guidage du disque 11 lors de son transfert grâce à l'évidement 22.

A la fin du mouvement de translation du dispositif de transfert 20 (figure 4), la coopération entre le téton 29 et la gorge 30 assure au bras 26 un pivotement dans le sens horlogique libérant ainsi totalement la périphérie du disque 11.

Le disque 11 se trouve alors positionné en face de ses éléments d'entraînement et de lecture 60 et voit sa périphérie supportée par les deux pattes 59 en forme de V du levier 55.

Simultanément, le mouvement de la coulisse 70 vers le bas assure (figures 5, 5A) : le clamage du disque 11 sur ses moyens d'entraînement par translation des moyens de clamage magnétique 66, le pivotement des moyens de lecture et d'entraînement 60, 14 autour de leur axe 61 et le pivotement vers le bas du levier 55 pour écarter les deux pattes 59 de la périphérie du disque 11.

Le disque 11, dont la périphérie est totalement libérée, peut alors être entraîné en rotation en vue de sa lecture et/ou de son enregistrement.

Le retour du disque 11 dans son logement se fait très exactement par le mouvement inverse à savoir simultanément : écartement des moyens de clamage magnétique 66 et d'entraînement 60, 14 du disque par déplacement de la coulisse 70 ramenant également les pattes 59 à la périphérie du disque tandis que le déplacement du dispositif de transfert 20 assure la préhension de la périphérie du disque 11 entre la patte 24 et le bras 26.

Le disque est alors ramené vers son logement en forme d'alvéole 82 dans lequel il roule étant guidé en cela par l'évidement 22, les profils 25 et 27 de la patte 24 et du bras 26. En fin de mouvement, le bras 26 effectue un pivotement horlogique libérant ainsi totalement la périphérie du disque 11 du dispositif de transfert. Le mouvement relatif entre le magasin 80 et les dispositifs de chargement et de lecture 12, 13 peut alors avoir lieu en vue de la sélection d'un autre disque.

Il est à noter que la dimension du dispositif de transfert 20 est telle que le mouvement relatif assurant la sélection des disques peut être effectué lorsque le dispositif de transfert se trouve dans la position représentée à la figure 5 permettant ainsi la sélection d'un disque pour l'un des dispositifs de lecture 12, 13 lorsque l'autre dispositif assure la lecture ou la reproduction d'un autre disque.

30

35

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de transfert (20) de supports
d'informations assurant le déplacement d'un support
d'informations d'un magasin (80) ou logement (82) dans
5 lequel il est contenu en position de stockage vers un
mécanisme (12, 13) en assurant la reproduction et/ou
l'enregistrement d'informations et vice-versa, compre-
nant notamment un longeron (21) qui peut se déplacer
à proximité du support d'informations (11) et qui est
10 muni à une extrémité d'une patte (24), en substance
perpendiculaire au longeron (21), pour coopérer avec
la périphérie du support d'informations (11), le
déplacement du longeron (21) assurant le transfert
dudit support d'informations,
15 caractérisé en ce que le longeron (21) comporte à
l'extrémité opposée de la patte (24) un bras mobile
(26) coopérant également avec la périphérie du support
d'informations (11) et dont la position relative par
rapport au longeron (21) et/ou la patte (24) est
20 commandée par le déplacement du longeron (21).

2. Dispositif selon la revendication 1, caracté-
risé en ce que le bras mobile (26) comporte un téton
(29) dont la coopération avec une pièce fixe (30)
commande le mouvement relatif par rapport au
25 dispositif (20) même.

3. Dispositif selon la revendication 2, caracté-
risé en ce que le bras mobile (26) coopère avec une
gorge (30) pratiquée dans ou rapportée sur une partie
ou pièce fixe du châssis (15).

30 4. Dispositif selon la revendication 1, caracté-
risé en ce qu'au moins une des faces du dispositif de
transfert (20) coopérant avec la périphérie du support
d'informations (11) possède un profil en forme de V.

5. Dispositif selon la revendication 1, caracté-
35 risé en ce qu'il possède un évidement interne (22)
permettant un mouvement vertical relatif du support
d'informations (11) lors de son mouvement de

transfert.

6. Dispositif selon la revendication 1 pour application en cas de deux mécanismes (12, 13) disposés parallèlement l'un par rapport à l'autre, caractérisé en ce que ses éléments (21, 26, 29) constitutifs permettent la sélection de supports d'informations (11) aussi bien lorsqu'il est en position opérative que lorsqu'il est en position inopérative.

10

15

20

25

30

35

FIG. 1

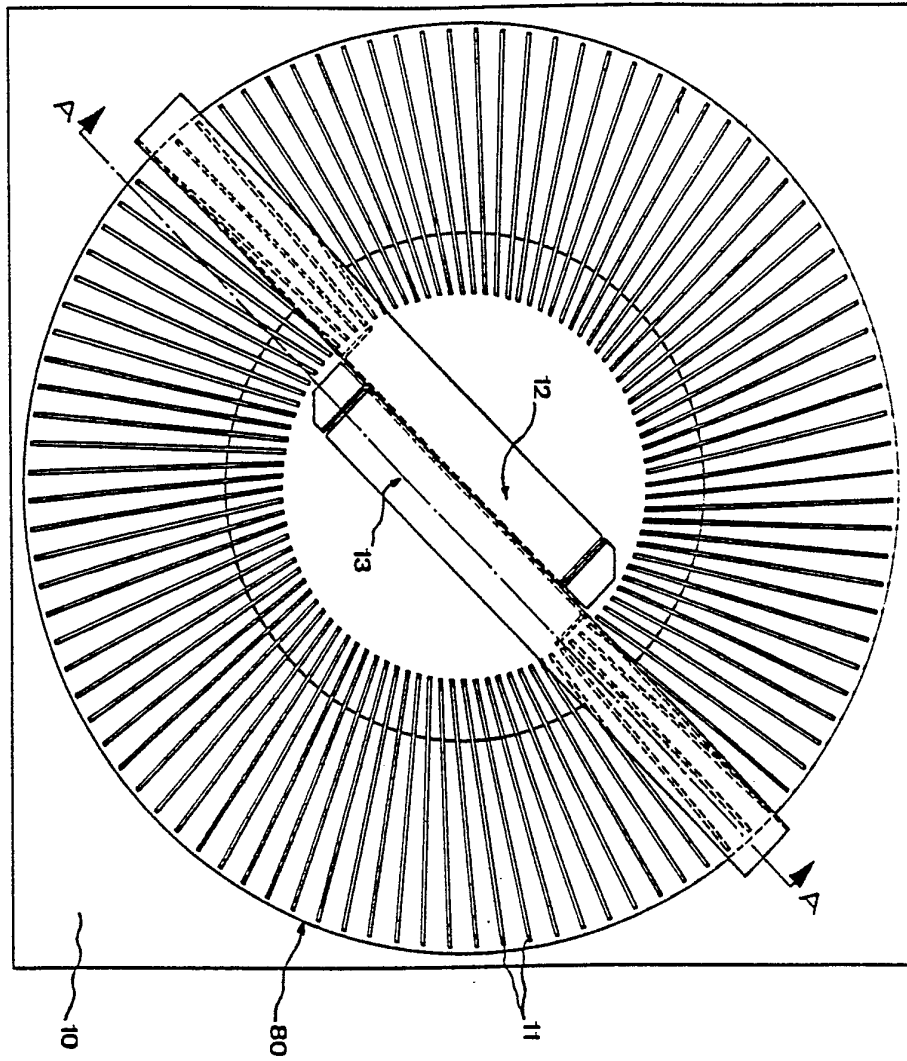


FIG. 2A

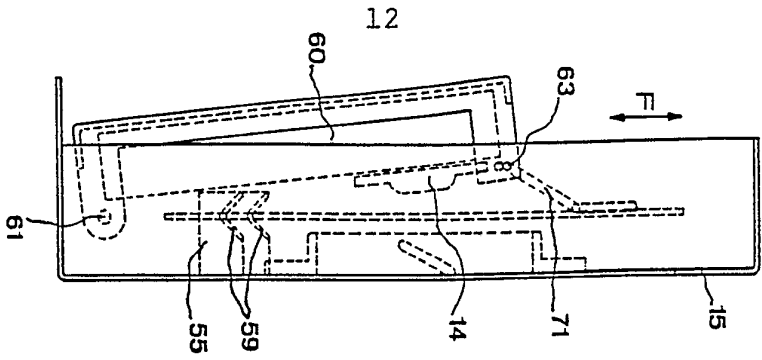


FIG. 2

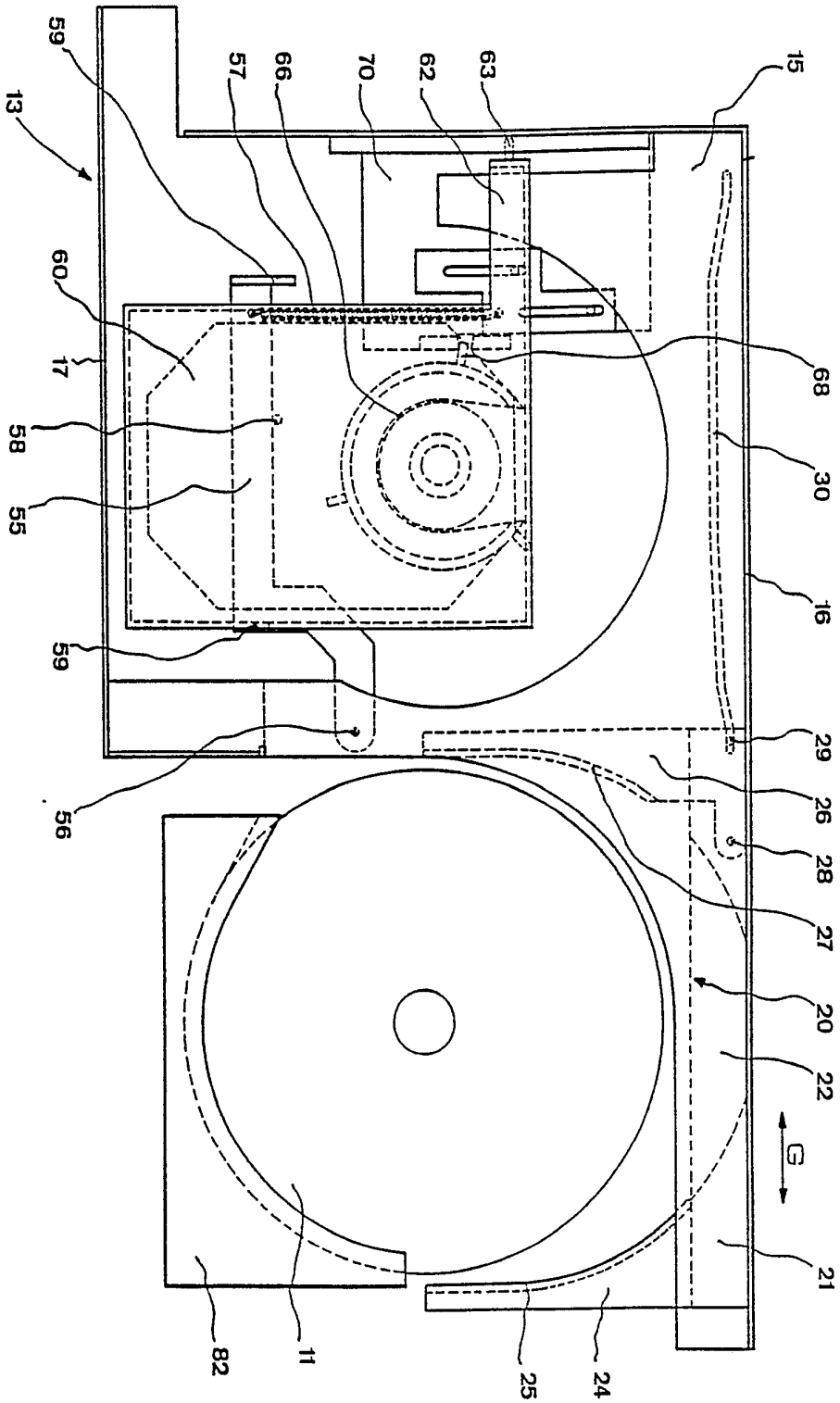


FIG. 3

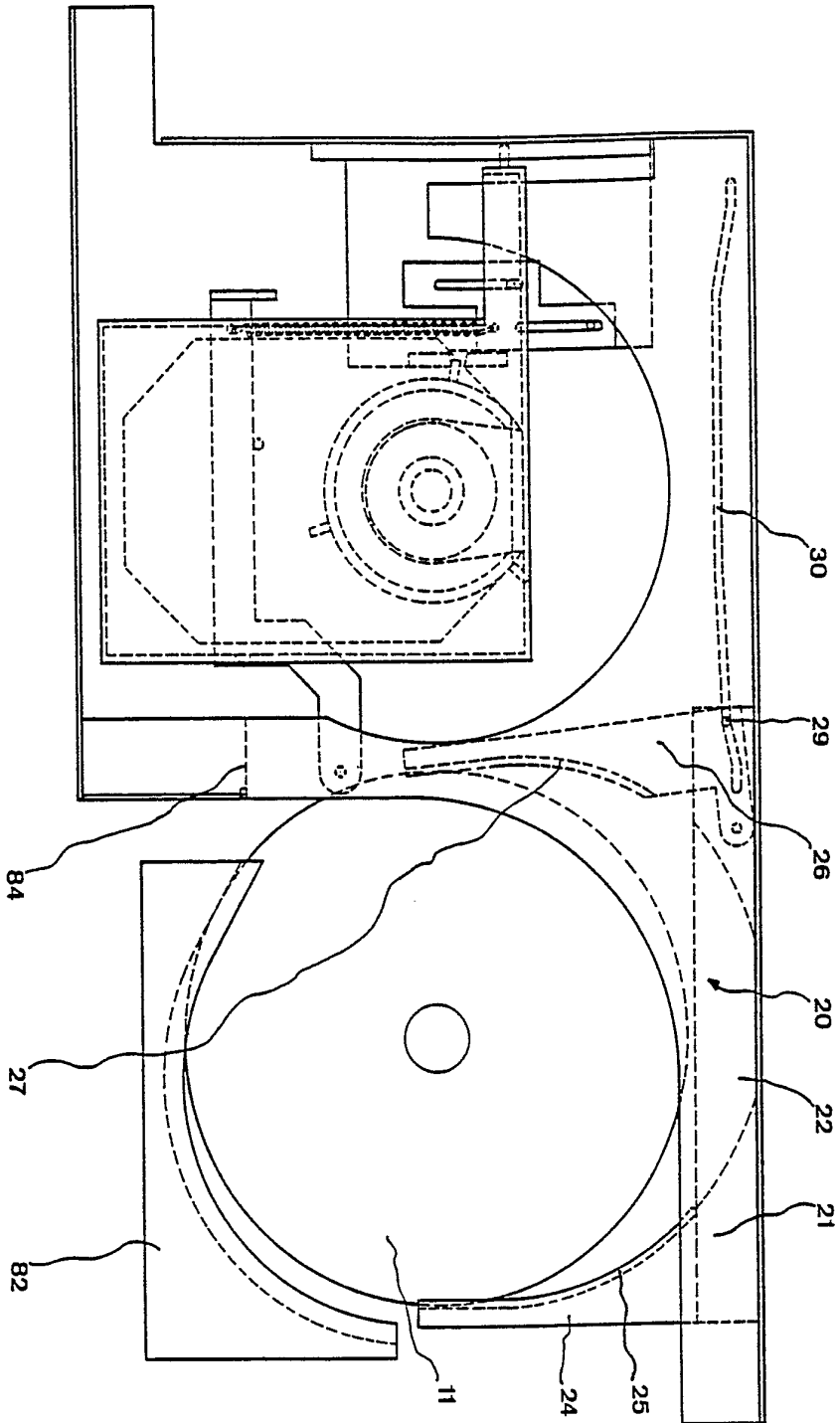


FIG. 4A

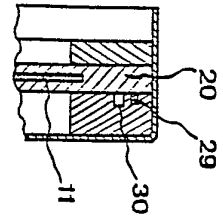


FIG. 4

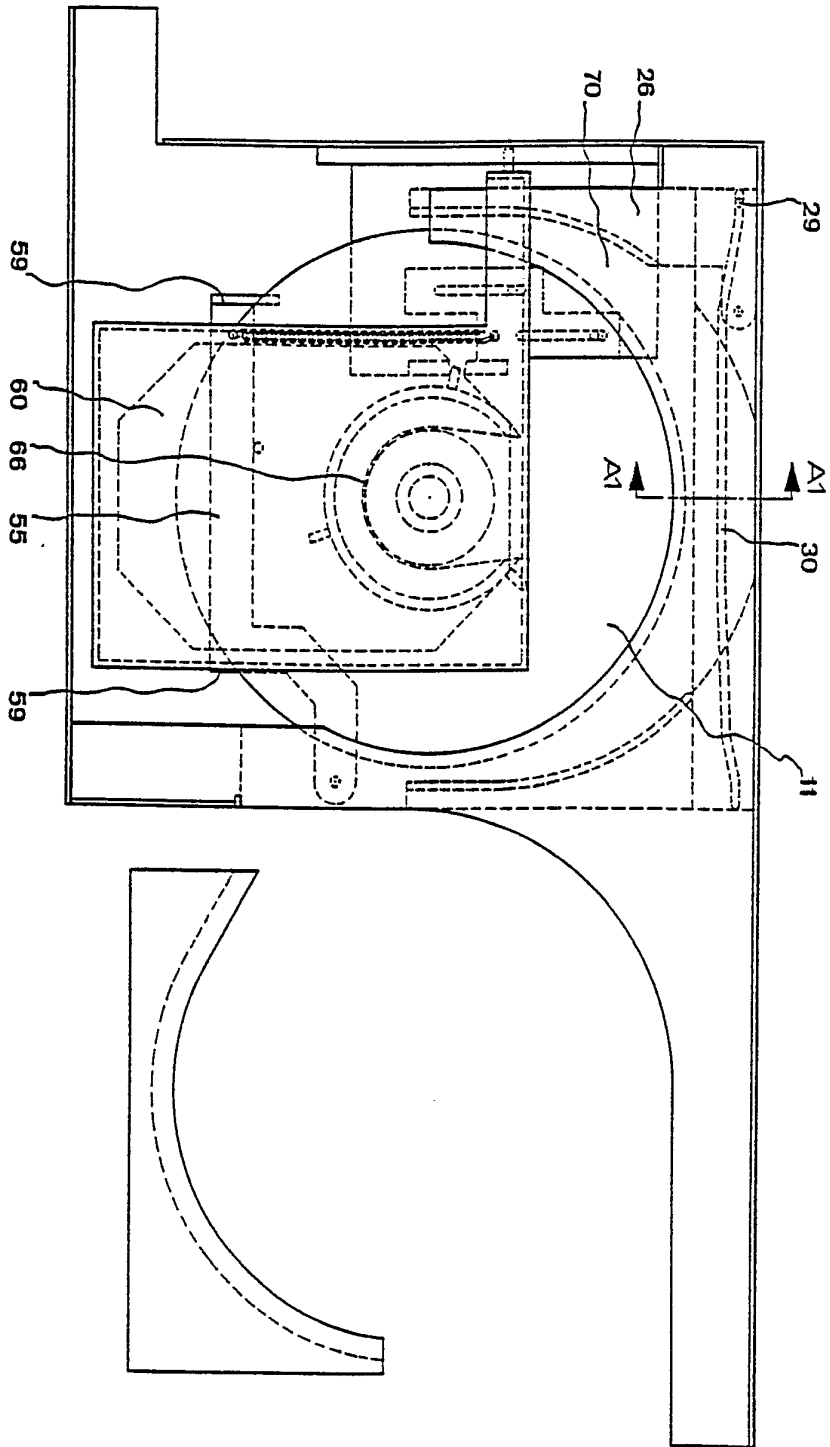
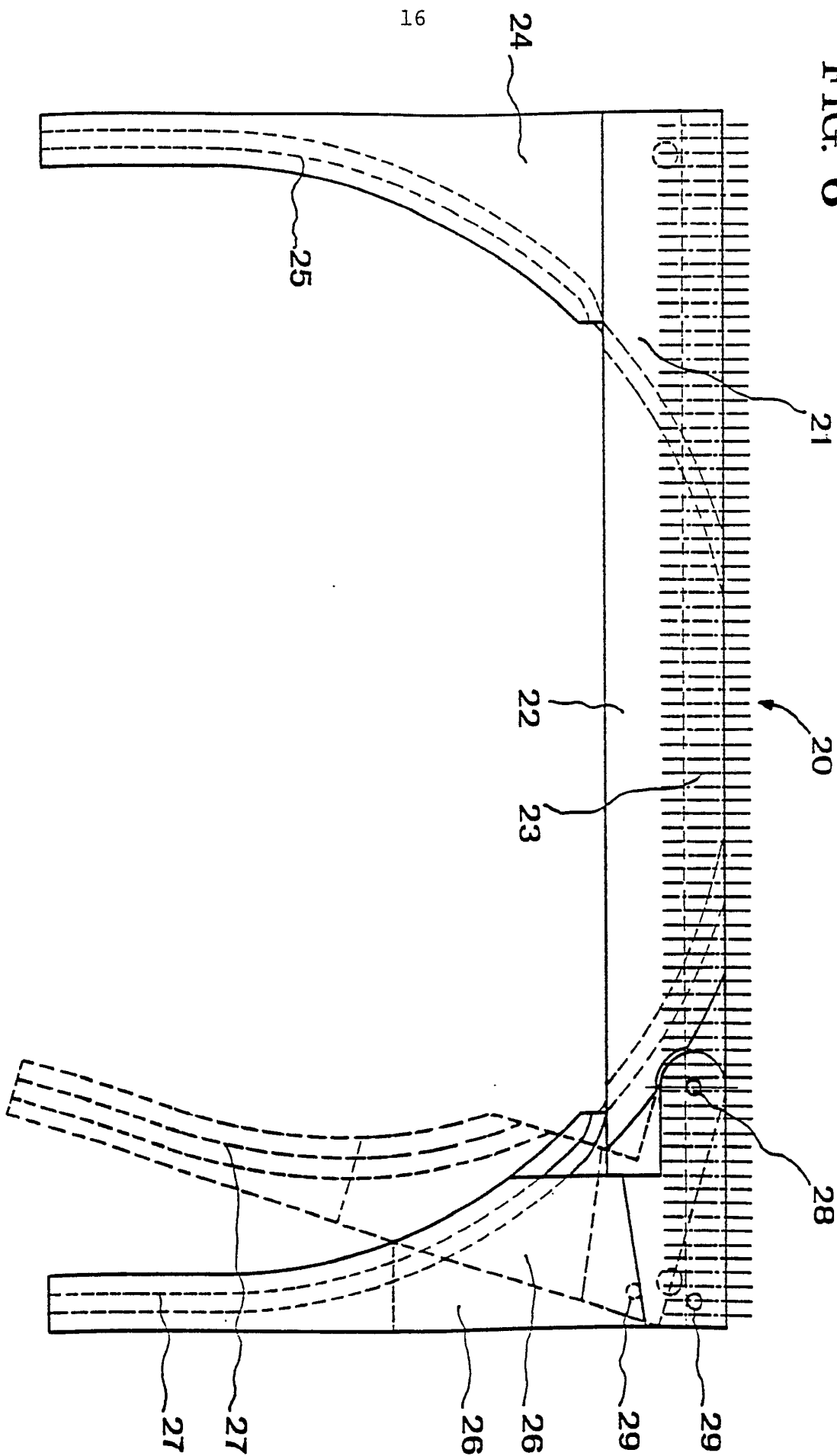


FIG. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BE 9100983
BO 3162

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	US-A-2 935 325 (LYNDON A. DURANT) * colonne 2, ligne 23 - colonne 4, ligne 21; revendications; figures * ---	1,4	G11B17/22
A	US-A-2 340 418 (JOHN GABEL) * page 2, colonne 1, ligne 65 - colonne 2, ligne 19; revendications; figures * ---	1-6	
A	EP-A-0 344 814 (STAAR) * colonne 3, ligne 24 - colonne 4, ligne 9; revendications; figures * ---	1-6	
D,A	DE-B-1 161 052 (NSM-APPARATEBAU) * colonne 3, ligne 35 - colonne 4, ligne 29; revendications; figures * ---	1-6	
D,A	WO-A-8 707 423 (KUBIK ENTREPRISES) * page 8, ligne 25 - page 10, ligne 5; revendications; figures * ---	1-6	
A	EP-A-0 324 329 (STAAR) & BE8800040 (CAT. D,A) * abrégé; revendications; figures * -----	1,6	
			G11B
LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21 AVRIL 1992	Examineur SCHWANDER
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 01.82 (P0446)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BE 9100983
BO 3162

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21/04/92

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US-A-2935325		Aucun	
US-A-2340418		Aucun	
EP-A-0344814	06-12-89	BE-A- 1001702 JP-A- 2118957 US-A- 4996680	13-02-90 07-05-90 26-02-91
DE-B-1161052		Aucun	
WO-A-8707423	03-12-87	US-A- 4750160 EP-A- 0267945 US-A- 4815057	07-06-88 25-05-88 21-03-89
EP-A-0324329	19-07-89	BE-A- 1001696 JP-A- 1224971 US-A- 4984228	13-02-90 07-09-89 08-01-91